

<p style="text-align: center;">Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du vendredi 8 avril 2016</p>

1. avis sur les nouveaux statuts de la communauté de communes de l'Arc Mosellan – C.C.A.M. –

Préambule.

La C.C.A.M. a choisi d'opérer un travail de grande envergure quant à ses compétences, dans l'objectif que les statuts reflètent les compétences effectivement exercées par la Communauté.

Ainsi les présents statuts sont le fruit d'une analyse sur les compétences que les communes souhaitaient réellement transférer à la Communauté afin de permettre une action communautaire cohérente et conforme aux attentes de chacun de ses membres.

Ces statuts prennent également et nécessairement en compte les modifications apportées par la loi du 7 avril 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite loi « Notre », quant aux conséquences obligatoires des Communautés de communes.

Propositions du maire :

Après délibération,

Le Conseil Municipal décide d'approuver, à l'unanimité et en des termes concordants, les délibérations du conseil communautaire de la C.C.A.M. adoptées le 8 mars 2016 et relatives à :

- Sa composition – son nom et son siège social
- L'objet et les compétences obligatoires
- Les compétences obligatoires
- Les compétences optionnelles
- Les compétences supplémentaires
- Les relations entre l'intercommunalité et les communes
- Les organes de la communauté.

Propositions acceptées à l'unanimité des présents.

Remarques : tous les détails de chacun de ces chapitres, sont contenus en annexes, chaque conseiller en a un exemplaire et cela figurera dans les délibérations envoyées à la C.C.A.M. et à la S.P. Celles-ci sont archivées dans le classeur « Délib ».

2. S.I.V.U. Fourrière du Jolibois - 54580 Moineville –

Après délibération un avis favorable est émis quant à l'adhésion de la commune de Fameck au SIVU ?

3. Demande de subvention

Après délibération le conseil à l'unanimité sollicite une subvention exceptionnelle par l'intermédiaire de Mme. Anne Grommerch, député pour les travaux d'entourage du square Louise Beckensteiner :

Plan de financement

- Montant du devis : 10 326,25 € H.T. 12 391,50 T.T.C.
- Subvention sollicitée : 3 615,00 € (35 % du ht)
- Charge de la commune : 8 776,50 € ttc

4. Prévisions de demandes de subventions départementales – AMITER –

Propositions :

- 1^{er} projet : construction d'un garage-atelier. Dossier en étude dans les services départementaux.
- 2^{ème} projet : réfection totale de la voirie du lotissement du Hohdorn : rues des Lilas et de l'Aubépine. En 2017 –
- 3^{ème} projet : réfection de la voirie, impasse du Marronnier et entrée du stade. En 2018 –

N.B. Pour équilibrer correctement les finances communales, en particulier les travaux d'investissement, pour le bien-être de la population, le conseil souhaite connaître le plus rapidement possible, si la commune peut prévoir réellement ces projets avec l'aide d'AMITER. Elle s'engage à établir des dossiers complets si elle obtient une réponse affirmative.

5. Acceptation de chèque :

Chèque d'un montant de 133 € établi par le Trésor Public en règlement d'un dégrèvement sur la T.F. 2015

6. Participation :

Par délibération du 28 01 2011, le conseil a décidé d'accorder une aide aux familles qui envoient leurs enfants dans un centre aéré, ou une colonie de vacances, pour un montant de 2,00 € par enfant et par jour de présence.

Après délibération, il est décidé de fixer la participation à 3,00 € par jour et par enfant, à partir de ce jour.

7. Demande de subvention :

Après délibération, le conseil municipal décide de solliciter une subvention au Conseil Départemental de la Moselle, au profit de la bibliothèque municipale, afin de financer l'achat de la collection de base pour un montant de 1 2 00,00 €

Le conseil s'engage à acquérir les ouvrages au titre communal et à inscrire cette subvention au budget de la commune, exercice 2016.

8. Tour de table :

Commentaires du maire :

- Des nouvelles de la famille accidentée, félicitations aux membres du CCAS.
- Le nouveau bus,
- La course scolaire de Distroff vendredi 29 avril
- Le concert du 30 avril, à l'Espace Socioculturel
- La cérémonie patriotique le 7 mai en soirée
- La marche de l'Elan Kobhéen du 5 mai à Elzange
- Réunions sur la petite enfance lundi 11 avril à Buding (Annick Demenus) et lundi 18 à Volstroff.

Etaient présents : G.Soulet – G.Leray – C.Duchaussoy – A.M. Monelle – J.P.Lauer – L.Meyer – N.Macrelle – A.Demenus – G.Hoeffel – F.Zech – F.Jungling – P.May –

Etaient absents : R.Zenner – V.Mozer – S.Dosda

Tous les membres présents ont signé registre.

Pour extrait conforme au registre, Elzange le 9 AVRIL 2016

Le Maire ; Guy Soulet